



57, place de la Libération - BP 49

59660 MERVILLE

19, rue du Pont de Pierre

59660 MERVILLE

## CONVENTION

Entre la commune de Merville et l'Espace Culturel Robert  
Hossein

**Conception**

	<b>NOMS</b>	<b>FONCTION</b>	<b>DATE</b>
Rédaction Modification Diffusion	Michaël Hennion	Responsable Service Finances	
Approbation	Joël Duyck	Maire de Merville,	

Entre :

Monsieur Joël DUYCK, Maire de MERVILLE,

D'une part,

Et Sandra PLÉ, 1<sup>ère</sup> Adjointe de la Mairie de Merville,

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

**Article 1<sup>er</sup> – Objet :**

La présente convention a pour objet de définir les conditions de remboursement de l'Espace Culturel Robert Hossein à la commune de Merville concernant les dépenses relatives aux charges de personnel et formations du personnel.

**Article 2 – Les modalités :**

La commune de Merville a souscrit des contrats affectés au budget de l'Espace Culturel Robert Hossein. A ce titre, elle prendra en charge les paiements et se fera rembourser par l'ECRH.

Les remboursements se feront sur présentation d'un état semestriel détaillé des factures concernées.

Pour le budget de l'Espace Culturel Robert Hossein :

- Contrat Frais de cotisation à un organisme social pour le personnel de l'ECRH
- Frais de formation
- Charges de personnel
- 

**Article 3 – Durée :**

La présente convention est conclue à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et pour les autres années.

Elle sera reconduite par tacite reconduction et pourra être dénoncée par écrit et par lettre recommandée par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis de trois mois.

Fait à MERVILLE, le 19 mai 2022,

**Pour la Commune de Merville  
Le Maire,  
Joël DUYCK**

**Pour l'Espace Culturel  
Robert Hossein,  
La 1<sup>ère</sup> Adjointe de la mairie de Merville,  
Sandra PLÉ**



